

Motion au nom des groupes Socialiste, A Gauche toute ! et Verts - Supprimer les forfaits fiscaux ! "L'article 15 de la loi vaudoise sur les impôts cantonaux est supprimé"

Développement

Les citoyennes et citoyens du canton de Zurich viennent de décider, ce 8 février 09, de supprimer les forfaits fiscaux. La possibilité pour l'administration fiscale d'accorder des forfaits fiscaux, telle qu'elle est prévue à l'article 15 de la loi vaudoise sur les impôts directs cantonaux sous le titre "Imposition d'après la dépense", au profit de certains résidents étrangers, en général des personnes très fortunées, viole le principe fondamental de l'égalité des citoyens face à l'impôt. En effet, ces forfaits sont bien plus avantageux pour le contribuable mis au bénéfice de cet avantage que l'imposition ordinaire à laquelle chaque habitant-e de notre canton est soumis. Des données précises et actuelles sur ces questions doivent être rendues publiques par le Conseil d'Etat, notamment le nombre de personnes concernées par l'impôt d'après la dépense, leur fortune estimée ou déclarée, leur imposition actuelle. Le contribuable lambda, imposé sur l'ensemble de son revenu, au centime près, est en effet particulièrement sensible à la justice fiscale et ce principe de l'égalité de traitement face à la loi est d'autant plus important.

Certes, l'existence de forfaits fiscaux a pu susciter la venue de personnes fortunées dans notre canton, mais cet avantage est obtenu au détriment non seulement du principe rappelé ci-dessus, mais également d'un autre Etat ou canton, victime d'une sous-enchère fiscale, laquelle est une gangrène qui s'étend de plus en plus du fait des efforts déployés par certains Etats ou cantons pour s'attirer les contribuables les plus fortunés. De ce point de vue, il est essentiel d'aller vers une politique commune de tous les cantons suisses, par la voie d'un concordat intercantonal ou par celle d'une législation fédérale. L'Union européenne a, du reste, étudié des mesures d'harmonisation fiscale pour lutter contre ce phénomène qualifié pudiquement de "délocalisation fiscale" et qui a pour conséquence que les intérêts de certains particuliers finissent par porter atteinte à l'intérêt général.

Au lieu de continuer à user du forfait fiscal pour attirer quelques riches étrangers dans notre canton et, ce faisant, de scier la branche sur laquelle nous sommes assis avec les autres Etats et cantons, notre canton doit faire preuve de solidarité et mener une politique cohérente sur le plan fiscal. Il doit cesser de jouer le jeu des personnes les plus fortunées qui cherchent à payer le moins d'impôts possible et à négocier leur statut de contribuable aux conditions les plus favorables. Ces avantages fiscaux sont d'autant plus inadmissibles dans la situation économique de crise et dans une société où les écarts entre les plus privilégiés et les plus démunis ne font que s'accroître. Celles et ceux qui déclarent venir séjourner dans le canton de Vaud en raison de la qualité de vie, de la sécurité ou des écoles et d'autres avantages de notre canton, avantages qui n'existeraient pas sans l'effort des contribuables vaudois, devraient certainement accepter de payer les mêmes impôts que ces derniers, ce d'autant plus que ces impôts, même pour les personnes fortunées, sont souvent moins élevés que ceux applicables dans les pays et cantons qui nous entourent.

Demande développement et renvoi au Conseil d'Etat.

Lausanne, le 10 février 2009.

(Signé) Jean-Michel Dolivo et 40 cosignataires

Le président : — M. Bernard Borel intervient au nom des groupes socialiste, A Gauche toute ! et Verts.

M. Bernard Borel : — En préambule, je regrette l'absence du président du Conseil d'Etat et ministre des finances qui devrait être là quand nous parlons de problèmes fiscaux au parlement. C'est un signe de mépris de la part du président du Conseil d'Etat vis-à-vis du parlement.

Je défends cette motion demandant la suppression de l'article 15 de la loi vaudoise sur les impôts cantonaux, soit la suppression des forfaits fiscaux pour les riches étrangers, au nom des Verts, des socialistes et de A Gauche toute !-POP-SolidaritéS. Nous avons toujours été opposés à cet impôt forfaitaire pour les deux raisons principales rappelées par M. Junod. D'une part, il viole le principe fondamental d'égalité des citoyens face à l'impôt. En effet, ces forfaits sont bien plus avantageux pour le contribuable qui en bénéficie que l'imposition ordinaire à laquelle est soumis chaque habitant et habitante de notre canton. Comment expliquer à la population que des personnes ayant souvent des fortunes colossales, comme le fondateur d'Ikea ou l'ancien coureur automobile Schumacher — ils sont environ 1200 — paient, selon une déclaration de notre ministre des finances, 165 millions de francs d'impôts, soit une moyenne de quelque 140'000 francs par année et par personne. Des miettes pour eux qui pourtant bénéficient de la qualité de vie de ce canton, de la sécurité, d'un système sanitaire performant, de bonnes écoles, d'excellentes infrastructures de transports routiers ou ferroviaires, pour ne citer que quelques exemples, qui n'existeraient pas sans l'effort des contribuables vaudois. Cela montre bien que cet impôt forfaitaire est inique.

De plus, cet impôt forfaitaire participe de la sous-enchère fiscale, il fait le jeu de ces quelques étrangers fortunés qui cherchent à payer le moins d'impôts possible et veulent dicter leurs conditions pour venir s'installer dans une région. C'est d'autant plus choquant quand on sait, comme le Service de recherche et information statistiques vient de nous le rappeler, que si l'ensemble des revenus des Vaudois a bien augmenté entre 1990 et 2005, le revenu moyen de la moitié la moins riche des contribuables a baissé de 6% et que l'autre moitié a vu son revenu augmenter de 5%, c'est-à-dire, pour être plus simple, que l'écart entre le revenu disponible des plus riches et celui des plus pauvres s'est creusé.

C'est pourquoi il est temps de modifier cette pratique fiscale, même si elle date de plusieurs années, car il n'est jamais trop tard pour modifier une mauvaise pratique. Et cela d'autant plus qu'un mouvement se dessine au niveau national avec le vote des Zurichois mais aussi avec une initiative du canton de St-Gall adressée aux Chambres fédérales par l'entremise de son conseiller d'Etat PDC Gehrer, la décision du parti socialiste de Genève de lancer une initiative cantonale ou de modifier la loi, ou encore une motion déposée par le PDC de Lucerne au Grand Conseil, sans même parler du canton de Berne. On ne peut plus dire que seuls les cantons qui ont peu de riches étrangers bénéficiaires cherchent à supprimer cette ressource financière, comme le laissait entendre M. Broulis le 8 février. Dans de nombreux cantons, on ose imaginer toucher à cet impôt naguère tabou.

Je n'insisterai pas sur les propos de Maître Kenel rapportés dans la presse locale et dont M. Junod a fait état. J'entends déjà la droite de ce parlement, tout comme notre ministre des finances dire que cette suppression d'impôt représente un manque à gagner de 160 millions pour le canton, alors qu'il y a moins d'un mois, ces mêmes personnes affirmaient que les finances du canton pouvaient permettre de faire un cadeau de 90 millions aux Suisses les plus riches du canton tout en vantant les mérites du bouclier fiscal. Dire que l'Etat va perdre ces millions, c'est tabler sur le fait que tous ces étrangers vont partir, comme si leur choix de vivre dans le canton de Vaud n'était dicté que par des raisons fiscales. Et c'est aussi occulter ce que l'Etat gagnerait si ces 1200 personnes étaient taxées comme vous et nous sur leur fortune

réelle. C'est un des objets de l'interpellation de M. Junod.

Pour toutes ces raisons, je vous prie de soutenir cette motion et de la renvoyer directement au Conseil d'Etat qui pourra toujours présenter un contre-projet s'il la juge trop radicale — passez-moi l'expression. Si la majorité du parlement voulait qu'une commission en débâte au préalable, je ne m'en offusquerai pas.

La discussion est ouverte.

M. Patrick de Preux : — Je reviens sur la méthode que vous utilisez. Vous déposez en plus de cette motion une interpellation signée par les mêmes personnes. On a le sentiment que les réponses qui seront données aux questions que vous posez ne vous importent guère puisque votre décision est prise. Vous voulez supprimer cet impôt.

A ce stade, j'aimerais rappeler certains éléments. L'impôt sur la dépense n'est pas un impôt forfaitaire, il a été introduit à l'époque pour une raison extrêmement simple, à savoir qu'il est difficile de cerner très exactement la fortune des gens qui viennent de l'étranger et n'ont jamais eu d'activité ni d'actifs en Suisse. Il a paru intelligent de les imposer en fonction de leur train de vie, de la manière qu'ils ont de vivre en Suisse. Cette approche me semble assez intelligente et elle a fait ses preuves puisque des personnes se sont installées en Suisse. Elles ont apporté bien plus que les 160 millions dont on parle, il faut le rappeler ici. Savez-vous, monsieur Borel, qu'il n'y aurait pas de Fondation Leenaards sans l'impôt forfaitaire. Il n'y aurait pas de Fondation Vergotis, ni toutes sortes d'autres fondations qui existent en Suisse. Les gens venus passer en Suisse les cinq ou dix dernières années de leur vie quand ils n'avaient pas de descendants ont très souvent légué leur fortune à des fondations qui oeuvrent dans notre pays et dans notre canton. Nous en avons tous bénéficié.

Il faut se demander, en période de crise, si c'est vraiment le bon moment pour dire à ces gens : "Allez vous faire pendre ailleurs !" Car il ne faut pas se faire d'illusions, cher monsieur Borel, ces gens iront ailleurs. Mais ils ne vendront pas, comme le disait M. Nordmann, leur propriété à des moins riches, ils la garderont et iront simplement payer leurs impôts ailleurs. En supprimant cet impôt, vous faites le bonheur de nos voisins directs, soit les cantons qui pratiquent le forfait, et indirects car la chose est bien plus pernicieuse. En effet, certains cantons refusent le forfait mais suppriment l'impôt sur la fortune. C'est le cas notamment de Schwytz qui ne prélève pas d'impôt sur la fortune — ce dont profitent tous les contribuables, je veux bien qu'il y ait une certaine égalité — et attire ainsi certains de ces contribuables qui ne rechignent pas à payer un impôt sur leur revenu et sur leurs dépenses, mais rechignent à payer un impôt sur la fortune qu'ils ont accumulée ailleurs.

Alors, si vous voulez faire le bonheur de ces cantons-là, allez dans cette direction ; vous perdrez bien évidemment des emplois et du chiffre d'affaires dans notre canton et ce sera tout bénéfice pour nos voisins. Cela bénéficiera aussi à nos voisins européens. Je vous rappelle, monsieur Borel, qu'en Angleterre, un Etat qui se dit proche du parti travailliste, on pratique un système de fiscalité sur le domicile. C'est-à-dire qu'on y paie des impôts quand on travaille en Angleterre. Si on travaille six mois par an hors du territoire, on ne paie pas d'impôts sur ce qu'on a gagné. N'est-ce pas un système un peu forfaitaire ? En Belgique, il n'y a pas d'impôt sur la fortune mais un système de précompte à 15% des revenus et pas d'impôt sur les plus-values. A Monaco, c'est très simple, il n'y a pas d'impôt du tout.

Si vous voulez vraiment faire le bonheur de tous ces voisins, chassez ces gens de notre territoire. Malheureusement, ceux qui devront passer à la caisse, ce ne sont évidemment pas les 20% de citoyens qui ne paient pas d'impôt dans ce canton, ce sont ceux qui en paient déjà un maximum, dont je fais partie, et qui n'ont pas très envie de mettre encore la main au portemonnaie pour boucher les trous que provoquerait le départ de ces gens. Vraiment, en période

de crise, est-ce bien intelligent, est-ce la bonne réflexion ? Je vous laisse le soin d'y songer et pense qu'il est intelligent de renvoyer cette motion à une commission.

Quant à savoir s'il faut modifier cette loi, revoir les bases de calcul, je n'y suis personnellement pas du tout opposé. Mais si vous vous êtes donné la peine d'interroger le Département des finances et des relations extérieures, vous savez qu'à l'heure actuelle, le canton de Vaud, n'accorde plus de forfait en dessous de 300'000 francs, ce qui signifie qu'il considère que les forfaits inférieurs à ce montant ne sont pas nécessaires parce qu'on peut aisément déterminer la fortune et le revenu de la personne concernée qui vient s'établir dans le canton. Je vous garantis que ce sera beaucoup plus difficile à faire, lorsque vous aurez supprimé le forfait, pour les détenteurs de fortunes particulièrement importantes, si tant est qu'ils voudront rester dans le canton. Prenez l'exemple de M. Norman Foster puisqu'il faut citer quelqu'un. Il est venu dans ce canton, a acheté un très beau château qu'il a rénové. Aucun Vaudois n'aurait fait ce travail, aucun. En plus de cela, il participe fiscalement alors qu'il n'est pratiquement jamais en Suisse. Et quand on lui demande un avis, par exemple pour un projet architectural comme le nouveau Musée des Beaux-Arts, il est prêt à le donner gratuitement de manière tout à fait sympathique. En voulant absolument dire à ces gens de partir, je ne suis pas sûr que vous enfourchiez le bon cheval.

M. Philippe Martinet : — Du côté des Verts, nous ne méconnaissons pas toutes les précautions qu'il faut prendre dans ce dossier, comme l'a rappelé M. de Preux. Nous avons d'ailleurs déjà entendu ces propos il y a sept ou huit ans suite à une motion Recordon sur le même objet. Nous savons que c'est quelque chose de très délicat. Néanmoins, c'est moins pour documenter le sujet ou pour avoir une fiscalité véritablement proportionnelle aux services publics utilisés par ces riches étrangers qu'il s'agit de rouvrir le débat aujourd'hui, que pour dégager absolument une solution au niveau national. En effet, la sous-enchère fiscale à laquelle se livrent les cantons est devenue insupportable pour les finances publiques. D'ailleurs, même l'Union européenne nous la reproche. Ne serait-ce que pour cette raison, il faut revoir le problème de l'impôt à la dépense, comme le dumping sur l'impôt sur les successions, voire l'impôt sur la fortune — l'exemple de Schwytz a été donné. Rien que pour cette raison, il faut donner suite à ces interventions parlementaires.

M. Pierre-Yves Rapaz : — Je reviens brièvement, comme M. de Preux, sur quelque chose de bizarre que nous constatons aujourd'hui à notre ordre du jour. Au point 8, M. Junod, à travers une interpellation, pose toute une batterie de questions et, en effet, sans attendre les réponses à ces questions, on dépose tout de suite une motion qu'on veut même renvoyer immédiatement au Conseil d'Etat et qui ne demande rien d'autre que la suppression du forfait fiscal. Pourquoi avez-vous déposé une interpellation, posé des questions si votre but est de supprimer le forfait fiscal ? Il ne faut pas faire travailler l'administration pour rien.

On parle des riches étrangers. Cela fait sourire un UDC d'entendre un membre de A Gauche toute ! parler des riches étrangers. Comme quoi tout le monde n'est pas forcément contre les étrangers ! En l'occurrence, on ne retrouve pas les mêmes. Monsieur Borel et vous autres de la gauche, comme l'a dit M. de Preux, ces riches étrangers paient des impôts sur des revenus qu'ils ne réalisent pas en Suisse. Avez-vous réfléchi au nombre d'emplois qu'induisent ces gens ? Il serait peut-être intéressant de déposer une interpellation pour essayer de faire des enquêtes dans l'environnement proche de leur lieu de résidence afin de savoir combien de personnes travaillent pour elles et combien de millions ont été injectés dans l'économie locale par eux à travers des rénovations de bâtisses ou simplement par des acquisitions de biens.

En période de crise, ce serait un bel effort pour la relance que vous feriez, monsieur Borel et vous autres de la gauche, en faisant fuir ces gens de notre canton. Il y a de nouveau contradiction avec les points que nous avons vus tout à l'heure. A l'UDC, nous avons suggéré

de mettre sur pied un impôt sur la personne, soit du bébé au retraité de 98, 100 ans ou plus. Mais cet impôt devrait être à hauteur de 250 à 300 francs par personne si nous voulions compenser la perte provoquée par ces gens qui quitteraient notre canton. Alors, si vous êtes prêts à signer une motion allant dans ce sens, l'UDC pourrait peut-être vous soutenir. Mais faire payer à la classe moyenne la fuite de ces personnes, cela nous ne pouvons l'admettre.

Enfin, on a la mémoire courte. Le 17 avril 2005, la population vaudoise a refusé deux majorations d'impôts ; 5% pour l'impôt sur la fortune, refusé par 65% des votants, et 4% pour l'impôt sur la dépense, refusé par 52% des votants vaudois. Alors proposer, moins de quatre ans après, la suppression de l'impôt sur la dépense, c'est faire fi du peuple souverain et cela non plus nous ne pouvons l'accepter. Nous demandons pour le moins que ce texte soit renvoyé en commission.

M. Olivier Feller : — Dans le prolongement des considérations de M. Rapaz, j'invite très aimablement M. Junod et les forces politiques qu'il représente à tirer les conclusions du vote vaudois qui a eu lieu le 17 avril 2005 et à s'abstenir de faire des interventions sur le forfait fiscal deux, trois ou quatre fois par année. Régulièrement nous avons affaire à des propositions en la matière alors que le peuple vaudois a fait un choix clair en refusant d'augmenter très légèrement le taux d'impôt applicable aux forfaits fiscaux. Ce choix, il est vrai, est différent de la décision prise par le peuple zurichois qui, lui, contrairement au peuple vaudois a décidé de supprimer cette forme d'impôt.

Il y a deux faits que personne dans ce parlement ne peut nier. Le premier est qu'un certain nombre de pays, en Europe notamment, proposent à ces riches étrangers qui n'ont plus d'activité lucrative des aménagements fiscaux attrayants. Le deuxième fait qu'on ne peut pas non plus nier est que ces contribuables sont très mobiles. Alors, il s'agit de savoir dans quelle mesure nous voulons prendre le risque de perdre tout ou partie des 165 millions que rapportent chaque année ces contribuables, sans compter l'impôt sur les successions payé dans l'hypothèse où ils meurent. Comment compenser ces 165 millions perdus, ou une partie ? L'augmentation des impôts pour la classe moyenne est une des options envisageables. Cependant, l'expérience montre que lorsque des augmentations d'impôts sont proposées, en cas de référendum, le peuple vaudois a tendance à les refuser. Finalement, le risque n'est pas très grand. Un autre risque existe qui devrait interpeller la gauche, celui d'une diminution des prestations. Si 50, 100 ou 165 millions manquent au canton, eh bien il faudra diminuer les prestations en conséquence et la cohésion sociale à laquelle la gauche fait souvent référence sera fragilisée.

Au-delà des impôts payés par ces contribuables, il faut insister sur les dépenses qu'ils engagent dans les domaines de la construction, des loisirs et des services. D'ailleurs, en dépensant dans notre canton, ils paient de la TVA, une autre forme d'impôt favorable aux recettes fédérales et indirectement cantonales. L'impôt payé n'est qu'un aspect. L'autre aspect, à certains égards même plus important, c'est les dépenses engagées par ces contribuables dans notre pays.

En conclusion, je dirai qu'il faut probablement trouver un juste milieu, qui ne peut pas être trouvé au travers d'une modification de loi. Ces forfaits doivent être suffisamment bas pour que notre canton continue à attirer des riches contribuables, qu'il reste attrayant pour les personnes qui souhaitent s'installer chez nous. Parallèlement à cela, il faut que ces forfaits soient suffisamment élevés pour ne pas heurter le sentiment d'équité des Vaudoises et des Vaudois qui sont imposés selon les règles fiscales ordinaires. C'est ce juste milieu qui permettra probablement de maintenir cette modalité fiscale et le pragmatisme actuel du Conseil d'Etat tend vers ce juste milieu.

M. Jean-Michel Favez : — Je rebondis sur les propos de M. Feller. Le juste milieu, messieurs et mesdames de la droite, le parti socialiste vous l'a proposé il y a moins de six mois. Samedi il y a dix jours, vous devez bien imaginer la joie qui était la mienne ; je buvais du petit lait en lisant dans *24 heures* l'interview de Me Kenel qui reprenait quasiment mot pour mot les propositions que j'ai faites devant ce parlement et qui ont été débattues au mois d'octobre 2008. Une fois pour toutes, il faudrait savoir ce que vous voulez ! Vous vous êtes arc-boutés à de nombreuses reprises comme vous vous arc-boutez stupidement sur le secret bancaire. Il y a un pas sérieux que vous devriez faire et vous devriez comprendre qu'il est temps de le faire ; c'est exactement le message que Me Kenel a essayé de faire passer. La droite devrait enfin comprendre qu'un mouvement doit avoir lieu si elle veut éventuellement sauver ce qui peut encore l'être. Elle aurait dû faire ce pas déjà depuis quelques temps, c'est presque trop tard. En effet, vous nous avez poussés dans les cordes, mesdames et messieurs, en refusant les propositions tout à fait raisonnables reprises maintenant par le plus ardent défenseur des personnes taxées selon la dépense. Eh bien, vous en subissez maintenant les conséquences. Il suffit de voir l'évolution des scores du parti radical au fil des années et des votations dans notre canton. C'est une illustration parfaite de ce qui se passe. Essayez de comprendre que parfois les positions et les propositions socialistes ne sont pas si stupides que cela, qu'elles ont pour but de favoriser une vie qui soit la plus normale possible et avec une certaine équité devant le fisc. Malheureusement, je vois que vous avez toujours beaucoup de peine à le comprendre.

Je remarque aussi que 52% des Vaudois ont refusé en 2005 une augmentation de l'impôt selon la dépense, on crie au scandale quatre ans après puisque l'on tente plus ou moins de remettre en cause le vote des Vaudois. Je constate que, trois ou quatre ans après, 54% de Vaudois ont refusé de faire des cadeaux aux riches actionnaires, et que la droite ne voit aucun problème pour remettre en question ce vote. On y va et en route la machine ! Un petit rappel à l'intention de ceux qui ont évoqué le fameux vote de 2005 : entre 2005 et 2009, il y a janvier 2008 et la prestation scandaleuse et pitoyable du grand absent du jour sur une chaîne de télévision française à grande audience un dimanche soir. Eh oui ! Alors, un peu d'ouverture, soyez raisonnables et peut-être que vous sauverez ce qu'on aimerait bien voir disparaître.

M. Marc-Olivier Buffat : — Permettez-moi de débiter mon intervention par une triple déclaration d'intérêts et de non-intérêt. D'abord un non-intérêt : je ne fais pas partie des avocats qui défendent l'impôt sur la dépense ou le forfait fiscal devant les autorités, ce n'est pas mon attribution professionnelle. Ensuite un intérêt : comme tous les contribuables vaudois, j'aimerais payer moins d'impôts et, si possible, que les autres en paient à ma place. C'est bien naturel. Et un autre intérêt : je suis député vaudois, je défends mon canton et mon pays face aux agressions ou aux attaques dont il peut faire l'objet, qu'il s'agisse du secret fiscal ou de types d'imposition différents. Il ne faut pas être naïf, les attaques qui nous sont adressées proviennent par exemple de pays tels que l'Angleterre qui, comme l'a rappelé Me de Preux, pratiquent des fiscalités pour les riches étrangers, visés par cette motion et par l'interpellation, bien plus avantageuses que le canton de Vaud. Le canton de Vaud n'est pas le seul à pratiquer l'impôt sur la dépense et la loi fédérale comporte aussi des dispositions en la matière. Il ne s'agit donc pas d'un particularisme vaudois.

Comparaison n'est pas raison. S'agissant du canton de Zurich, il faut rappeler quelques faits, même si cela ne va pas dans le trend consistant à agiter quelques figures glamour du sport ou de la musique en attisant les envies ou les convoitises des uns ou des autres. Premier fait, Zurich ne connaît un impôt à la dépense — qui n'est pas un impôt forfaitaire, comme l'a rappelé Maître de Preux — que depuis une dizaine d'années. Deuxième fait, le montant qui provenait de ce type de taxation était bien inférieur à celui du canton de Vaud. L'excellent

article publié dans *24 heures* des 14 et 15 février 2009 donne des chiffres extrêmement précis. On constate que le canton de Vaud perçoit à peu près la moitié du produit de l'impôt sur la dépense perçu en Suisse, soit 165 millions sur 390. Cela tient à sa situation géographique et également à la façon dont est conçu ce type d'imposition dans notre canton depuis plus de huitante ans.

Le peuple vaudois a donné un message très clair le 8 février. Il a admis que la fiscalité était une notion d'équilibre. Equilibre qui a été rappelé à de nombreuses reprises par le président du Conseil d'Etat, notre grand argentier. La comparaison avec Zurich tombe lorsqu'on constate que ce canton n'est pas du tout placé dans les mêmes circonstances que le canton de Vaud pour ce qui concerne les petits revenus, c'est-à-dire les personnes seules vivant avec moins de 50'000 francs ou les couples vivant avec moins de 70'000 francs. Ces gens paient deux fois plus d'impôts dans le canton de Zurich que dans le canton de Vaud. Je n'irai pas jusqu'à dire qu'il y a des pots concomitants, mais évidemment, si 165 millions sont perdus pour le canton de Vaud, il faudra les trouver ailleurs.

Vous avez l'air de dire que 150'000, 200'000 ou 300'000 francs d'impôt ce sont des cacahuètes. Par rapport à quoi ? Il a été rappelé que ces gens n'ont pas d'activité lucrative dans le canton de Vaud. A priori, ils n'ont pas d'enfants à charge, la plupart d'entre eux sont des retraités, 90% ont plus de 70 ans et ils ne vont pas à l'école, monsieur Borel. Ils représentent 0,5% des contribuables et procurent près de 4% des recettes fiscales. Des revenus fiscaux de 150'000, 200'000 ou 300'000 francs correspondent à des revenus — que ces gens n'ont pas puisqu'ils n'exercent pas d'activité lucrative — entre 500'000 francs et 1 million. Ne dites donc pas qu'il n'y a pas de justice, pas d'équité fiscale. Et cessez de constamment faire croire au public qu'il y a des combines et des arrangements extra légaux dans le but d'attiser une sorte de jalousie, on l'a bien compris.

Le système est manifestement méconnu. On fixe un impôt selon la dépense, le train de vie, la valeur locative, mais on fait aussi un calcul de vérification. Je m'étonne que personne ne l'ait dit dans cette salle, c'est pourtant connu. On place la personne qui demande un impôt sur la dépense aux mêmes conditions qu'un Suisse disposant de la même fortune ou étant retraité. Et puis on prend le chiffre le plus élevé des deux. Voilà la réalité. C'est ainsi qu'on procède.

S'il y a une inégalité, c'est dans l'impôt sur les successions et c'est peut-être la seule parce que, effectivement, les étrangers soumis à l'impôt sur la dépense bénéficient d'un abattement dans l'impôt sur les successions. Là, il y a une inégalité réelle et quelque chose serait éventuellement à revoir, mais je n'ose croire que les Verts, le parti socialiste et A Gauche toute ! viennent au secours des gens les plus fortunés de notre canton pour leur dire : "Attention, par rapport aux riches étrangers, vous êtes face à une inégalité !"

En résumé, je m'oppose à cette approche par le petit bout de la lorgnette qui dénote une méconnaissance fondamentale du système de l'impôt sur la dépense. Je ne suis pas opposé à une approche globale. Les réponses aux questions posées dans l'interpellation permettront, je l'espère, de démontrer une plus grande transparence et de faire comprendre à ceux qui n'auraient pas encore compris le fonctionnement de ce système comment il s'applique et pourquoi il doit être maintenu. A juste titre, M. Feller rappelait que le peuple vaudois s'est prononcé en 2005. Alors, certes, on peut être appelé aux urnes tous les deux ou trois ans en fonction de l'évolution des mœurs, des pensées et de la situation économique. Tout de même, une augmentation de 5% aurait procuré 5 millions par an depuis 2005. Ce n'est pas rien. Mais le peuple vaudois a décidé.

Pour conclure, je rappellerai ces propos d'Abraham Lincoln : "Ce n'est pas en tapant sur la tête du riche (surtout et même s'il est étranger) que l'on améliore le sort des plus démunis."

M. Jean Christophe Schwaab : — M. de Preux a détaillé les avantages fiscaux que ces riches contribuables pourraient trouver s'ils allaient, je le cite, se faire pendre sous des cieux fiscalement plus cléments. M. Feller a ajouté que lesdits contribuables sont très mobiles et qu'ils n'auraient aucune difficulté, déjà aujourd'hui, à se rendre en Grande Bretagne, en Valais, voire à Monaco pour ne plus payer du tout d'impôt. Au fond, pourquoi ne sont-ils pas encore partis ? On nous menace depuis le début de ce débat et chaque fois qu'on parle de l'imposition d'après la dépense d'une fuite massive et généralisée de ces contribuables, alors qu'ils auraient, à entendre mes collègues de la droite, de bonnes raisons d'être déjà partis pour payer encore moins d'impôts ailleurs.

Gardons les pieds sur terre, nous savons très bien que notre canton a d'autres atouts que sa fiscalité, notamment certaines prestations publiques, la sécurité publique, les hautes écoles. Des prestations publiques financées par les Vaudoises et les Vaudois qui, eux, paient leurs impôts en fonction du principe constitutionnel de l'imposition d'après la capacité économique et qui sont très choqués de savoir que certains se permettent d'en profiter sans en payer la pleine charge.

Pour conclure, j'aimerais que, dans le cadre de ce débat et vu les récents développements de la politique économique et notamment bancaire de notre pays, nous nous rappelions que de créer la richesse de notre pays grâce à de la sous-enchère ne peut nous attirer que des ennuis.

M. Frédéric Borloz : — Je suis parfaitement d'accord avec les interventions de MM. de Preux et Buffat. Je les complèterai avec les deux éléments suivants. Je pense que les contribuables partiront si l'on change le système d'imposition. Il faut en être conscient. Celles et ceux qui veulent soutenir cette motion doivent clairement assimiler le fait qu'une perte fiscale serait directement liée au départ de riches contribuables. Quel est le pourcentage ? Je n'en sais rien. Mais je sais qu'avec ceux qui ne partiront pas — ils ne partiront sans doute pas tous, car le lac est beau et on s'en vante ! — la différence sera de plusieurs millions. Ceux qui partiront s'installeront dans un pays où le domicile fiscal est plus attractif. Et puis ils viendront ici en touristes et paieront la taxe de séjour. Ainsi, au lieu de payer par exemple 150'000 francs d'impôt — certains trouvent que ce n'est pas beaucoup, moi, je trouve que c'est déjà pas mal — ils paieront 150 francs de taxe de séjour lorsqu'ils passeront quelques jours dans leur maison de villégiature au bord du lac. Je le répète, il faut vraiment être conscient de cette diminution fiscale. C'est le premier élément.

Le deuxième est lié au premier. On a tenu un discours contradictoire dans cette salle cet après-midi — et je ne le dis pas parce que je suis mauvais perdant après le postulat que j'ai défendu tout à l'heure. On a déclaré qu'il fallait investir, investir et investir, et quelques minutes plus tard, les mêmes ont admis qu'on aura moins de recettes à investir parce que les gros contribuables seront partis. Ce discours schizophrénique, en pleine crise économique, est tout simplement inadmissible.

M. Patrick de Preux : — M. Favez devrait comprendre l'enjeu de ce problème. En ce moment, la droite n'est pas en train de défendre ses électeurs, car les personnes en question ne votent pas dans le canton. Ce que la droite défend, et ce à quoi nous essayons de réfléchir ici — je l'espère — c'est à notre intérêt réel. Monsieur Favez, je l'ai déjà dit en 2008, l'ACI ne délivre plus de forfaits fiscaux en dessous de 300'000 francs. Je veux bien que Me Kaenel intervienne, mais il enfonce des portes ouvertes !

En revanche, la question qui peut se poser est celle de ce que nous ferons des anciens forfaits, soit pour les étrangers ayant obtenu, il y a vingt ou trente ans, des forfaits en dessous de 300'000 francs. Discuter de cela, notamment avec l'ACI, serait une bonne chose ; nous devrions nous demander comment éviter les situations abracadabrantes où les personnes

concernées seraient mises devant l'alternative suivante : s'acquitter d'un montant deux fois plus élevé ou partir. Seul un petit nombre de personnes est concerné, et nous devrions mener pour elles une réflexion presque au cas par cas. Si c'est cela que vous voulez, je suis assez partant pour le faire.

Je dois dire que je ressens aussi, d'une certaine manière, cette injustice ; en effet, j'ai dans ma clientèle des gens qui gagnent beaucoup plus d'argent que moi, mais qui dépensent certainement beaucoup moins que moi, dans notre canton, au niveau fiscal ; eh bien, c'est comme cela ! Je me demande, finalement, quel est notre intérêt. C'est cela que nous devons chercher ici. Faire une fixation, en disant que la droite défend les riches et la gauche les pauvres, n'est pas une bonne chose ! Essayons de réfléchir au meilleur moyen de continuer à percevoir cet argent tout en évitant un trop grand sentiment d'injustice. En cela, monsieur Favez, je peux vous rejoindre.

Quant à M. Schwaab, excusez-moi, vous ne savez pas de quoi vous parlez. Ces gens sont parfaitement disposés à payer un impôt, même assez important. Je viens de voir un forfait fiscal sur un montant de 900'000 francs ; cela fait environ 400'000 francs par an. La personne concernée pourrait, pour le même prix, et en deux ans, s'acheter un chalet en Valais, tout en payant probablement moins d'impôts, mais elle a le sentiment qu'elle doit participer. Rassurez-vous, les étrangers en question participent surtout à nos dépenses et ne nous coûtent pratiquement rien. Il faut donc bien réfléchir : notre intérêt, dans cette affaire, est commun. Cela ne doit pas être un débat gauche-droite. Quant à savoir si nous accordons des privilèges que les autres n'accordent pas, je l'ai déjà dit : dans tous les cantons suisses, on a des recettes un peu particulières, soit sur l'impôt sur la fortune, soit sur l'impôt sur la dépense. De même, dans tous les pays qui nous entourent et qui adorent, aujourd'hui, nous donner des leçons, il y a des solutions pour chaque citoyen d'un autre pays, à tel point qu'on voit des Français débarquer en Belgique, des Belges aller à Londres, des Italiens aller en France et des Français aller en Italie. C'est peut-être un peu ridicule, mais c'est ainsi que cela se passe et ce n'est pas au canton de Vaud de passer pour le gendarme de la fiscalité européenne.

Mme Véronique Hurni : — C'est une salariée qui vous parle. Le député Borel dit que l'écart se creuse entre les plus pauvres et les plus riches. Certes. Mais ni les uns ni les autres, pardonnez-moi l'expression, ne trinquent vraiment à l'heure actuelle. Celle qui trinque, c'est la classe moyenne, celle qui paie encore ses impôts, et qui s'en acquitte avec de gigantesques difficultés. Faire fuir les forfaits fiscaux ne ferait qu'aggraver les problèmes actuels. Je vous invite à ne pas prendre cette intervention en considération.

M. Jean-Michel Favez : — Un petit rappel : "Au hit-parade des raisons de déménager, la fiscalité n'arrive qu'en cinquième position, après la sécurité, le système de formation, la qualité de vie et l'équilibre politique." Ce n'est pas moi qui le dis, je tire cette citation d'une interview du journal *Le Temps* paru le 13 janvier 2007. Ces propos étaient tenus par notre ministre des finances, M. Pascal Broulis. En 2005, on parlait de 1100 contribuables imposés d'après la dépense ; selon les derniers chiffres, il y a une augmentation de quasiment 10% sur ces deux dernières années. L'exode, malgré nos attaques réitérées contre cet impôt inique, est donc loin de se réaliser.

Face à cette théorie avancée depuis longtemps de l'exode et des pertes fiscales, chaque fois que nous avons fait des propositions que l'on peut qualifier de raisonnables, face à cette vision extrêmement réductrice, heureusement, l'exemple zurichois nous donne enfin un peu d'espoir. Cet espoir provient non de l'extrême-gauche zurichoise, qui a déposé l'initiative couronnée du succès que l'on sait devant le peuple, mais de Mme le maire de la commune de Kussnacht, Ursula Gross Lehmann, radicale bon teint de la Côte d'Or zurichoise, qui s'est insurgée contre ce forfait fiscal, qui a invité à soutenir l'initiative de la gauche, estimant que, en effet, les

terrains de sa commune occupés actuellement par ces étrangers imposés selon la dépense allaient rapporter fiscalement beaucoup plus que ce qu'ils rapportent actuellement à sa commune et au canton de Zurich. C'est exactement le même pari que nous voulons faire. Nous sommes persuadés que les nombreuses propriétés et appartements occupés par des gens imposés selon la dépense rapporteront à terme beaucoup plus de recettes fiscales qu'ils n'en rapportent actuellement.

M. Olivier Feller : — J'aimerais répondre à M. Schwaab, qui demande pourquoi ces riches étrangers qui n'exercent pas d'activité lucrative ne se sont pas déjà déplacés à Monaco, à Londres ou dans d'autres régions du monde offrant des aménagements fiscaux attrayants. Tout simplement, ils n'ont pas quitté le canton de Vaud parce que, précisément, le forfait fiscal existe ! Il me semble que cette réponse coule de source. Plusieurs régions du monde, plusieurs pays proposent une offre culturelle ou de formation intéressante ; plusieurs villes assurent une sécurité publique de qualité, plusieurs régions du monde ont de beaux paysages, mais l'un des critères retenu est aussi la fiscalité. Et si nous détruisons notre avantage fiscal, les riches étrangers pourront facilement aller ailleurs.

J'ajoute un autre élément. On dit souvent, dans cette salle, que Me Kaenel est le secrétaire de cette association romande — dont je ne connais pas très bien le nom — des contribuables étrangers sans activité lucrative. Or il ne l'est plus depuis le début du mois de janvier 2008. Il s'est donc exprimé à titre personnel. Je le respecte beaucoup et l'apprécie mais il faut savoir qu'il s'exprimait à titre personnel et non au nom de ces riches contribuables étrangers réunis en association syndicale.

M. Philippe Randin : — Avec leur talent oratoire, MM. de Preux, Buffat et Borloz nous reprochent d'avoir un discours schizophrénique. Je voudrais évoquer un cas. La Confédération vient de mettre environ 6 milliards pour sauver l'UBS et la BNS va injecter 63 milliards, si ce n'est déjà fait, pour la même raison. Ce qui fait, comme l'a rappelé M. Broulis, président du Conseil d'Etat, que nous allons perdre indirectement la participation de la BNS pour près de 145 millions.

Et l'on nous dit maintenant qu'avec la suppression de cet impôt inique, nous perdrons 165 millions ! Comment ferez-vous admettre à la population de ce canton — dont je suis moi-même contribuable et qui me tond jusqu'au trognon, jusqu'au dernier centime, après quarante ans de travail dans la même entreprise — à moi qui ai cru en ce pays, qu'avec les 67 milliards que nous avons injectés pour sauver l'UBS, un cadre américain de l'UBS venant passer sa retraite chez nous et grâce à nos sous, pourrait encore bénéficier d'un forfait fiscal ? Comment expliquer cela à la population suisse et de ce canton ?

Mme Cesla Amarelle : — D'une part, pour répondre à M. de Preux, lorsque Jean-Michel Favez avait déposé d'abord une interpellation, puis une initiative et enfin un postulat concernant l'impôt sur la dépense, et que les deux dernières interventions au moins avaient été traitées par une commission parlementaire, le parti socialiste avait proposé une modification du règlement relatif à l'imposition d'après la dépense, le RILI, modification visant à augmenter le montant du plafond à 300'000 francs. Il a fait cette proposition de modification dans ses dernières interventions, quand il a vu qu'il n'avait pas la force politique suffisante pour faire passer le postulat. Or, pour nous, il y a de nouveau un problème de lisibilité et de compréhension politique : la majorité politique du parlement — et du gouvernement, puisque M. Broulis était opposé à cette proposition de manière extrêmement virulente et ferme — nous avait expliqué qu'il était impossible de remonter ce plafond à 300'000 francs. Et maintenant, on dit que l'ACI pratique un tel plafond... C'est à ne plus rien y comprendre ! Dans la commission parlementaire qui avait traité ce sujet, il n'y a même pas six mois, on

avait dit que c'était impossible !

D'autre part, et là je suis en tous points d'accord avec M. de Preux, la situation zurichoise n'est pas totalement comparable avec la situation vaudoise. L'impôt vaudois sur la dépense date de 1923. Il a justement été conçu dans une optique de sous-enchère puisqu'il s'est directement inspiré du système anglais. Il a été conçu pour recevoir les riches Anglais qui venaient faire du ski, à l'époque, afin qu'ils paient quelques impôts. Cela prouve que les inspirations anglaises ont toute leur explication dans cette situation. Nous ne pouvons pas comparer cette situation à la situation zurichoise parce que le parti socialiste — il insiste là-dessus — a voulu faire en sorte qu'une prise de conscience se fasse sur l'existence d'une véritable culture vaudoise du forfait, qui ne s'applique pas qu'aux personnes fortunées. Nous l'avons vu lors des débats sur les *rulings* fiscaux, où nous n'avons pas obtenu de réponse à l'interpellation qui avait été déposée. Actuellement, il n'y a aucune prise de conscience, de la part de la droite vaudoise, au sujet de la culture du forfait, pour expliquer certaines pratiques. Nous regrettons l'absence, comme l'a dit M. Borel, du président du Conseil d'Etat parce que, là encore, nous avons certaines questions à poser sur cette question, qui doit être remise en cause à plusieurs niveaux.

Le président : — Manifestement, nous sommes arrivés à la fin du deuxième tour, et nous passons maintenant au troisième tour.

M. Frédéric Borloz : — Mme Amarelle laisse planer une confusion en mélangeant les genres. Les *rulings* fiscaux ont été traités ici et nous nous sommes exprimés à ce sujet pour essayer d'apporter les explications nécessaires. Cette confusion provoque un mélange des genres car forfaits fiscaux de personnes étrangères et forfaits que les gens pourraient éventuellement déduire d'une activité lucrative en Suisse sont des choses totalement différentes et qui n'ont absolument rien à voir ; cette confusion est gênante.

Deux mots aussi à M. Favez, qui dit que la fiscalité n'est pas tout. Si vous êtes dans une commune qui a peut-être deux points d'impôt de plus que la commune voisine, vous ne déménagerez pas forcément. Mais si vous devez choisir entre 200'000 francs d'impôt ou 200 francs de taxe de séjour, la proportion n'est plus tout à fait la même. Il faut être raisonnable et rester pragmatique dans vos analyses.

Mme Cesla Amarelle : — Mais il n'y a aucune confusion entre l'impôt sur la dépense et la question des *rulings* ! Ce sont deux impôts différents, les *rulings* concernent l'impôt sur le revenu et l'impôt sur la dépense est spécifique à la loi d'impôt.

Il y a trois manières de calculer l'impôt sur la dépense ; on juge les contribuables en fonction de trois niveaux : ceux qui sont imposés seulement sur leurs dépenses, ceux qui le sont par la convention de double imposition et ceux qui le sont sur le revenu brut au niveau des francs suisses qu'ils reçoivent. Après, il y a une pondération. Ce que fait l'ACI avec les *rulings* fiscaux, c'est le même type de pondération. Ce sont en effet deux impôts totalement différents. Je n'ai jamais voulu faire de confusion mais ce sont des pondérations qui ont lieu et que d'autres administrations d'impôt ne font absolument jamais.

Je voulais uniquement clarifier ce point. Le débat est déjà suffisamment compliqué au niveau de l'impôt sur la dépense sans y ajouter la question des *rulings*. C'est pour illustrer la question de la culture vaudoise actuelle du forfait que nous avons mis cet exemple en lumière.

M. Marc-Olivier Buffat : — Je rappelle, mais on a de la peine à être entendu lorsqu'on parle de positions légales convaincantes, que cet impôt figure dans les lois fédérales sur l'impôt direct et sur les impôts harmonisés. Ce n'est pas un impôt inique qui tombe du ciel, comme on le répète sans cesse. Il n'a pas été inventé par les seuls Vaudois. A priori, les Chambres

fédérales dont font partie le groupe socialiste, celui des Verts et le POP, adoptent des lois conformes à la Constitution. J'ai de la peine à comprendre qu'on rabâche que c'est un impôt anticonstitutionnel et qu'on rappelle qu'il concerne des étrangers ; après les étrangers profitant du système social suisse, il y a maintenant ceux qui profitent de la situation de notre pays sans en supporter la pleine charge — je répète les termes de M. Schwaab. Monsieur Schwaab, quelle charge ? Un forfait fiscal de 250'000 francs correspond à des dépenses de 600'000 francs par an. Admettez que ce n'est tout de même pas mal et qu'il faut avoir un certain train de vie, même lorsqu'on est seul, pour dépenser une telle somme par an. Lorsque vous parlez de charges qui ne sont pas pleines, je ne comprends pas à quoi vous faites allusion. Vous oubliez, mais sans doute sciemment, tous les impôts que ces gens paient à l'étranger. Je ne veux pas citer de noms à cette tribune, mais tout le monde sait à qui je fais allusion. Ces gens paient des impôts à la source lorsqu'ils ont des concerts ou des manifestations sportives à l'étranger, sans parler des gens qui sont titulaires de trusts, qui sont imposés à l'étranger.

Et puis il ne faut pas cacher une autre chose, c'est que ces patrimoines sont extrêmement complexes à appréhender d'un point de vue juridique. Alors oui, je suis prêt à l'admettre, il y a une mesure de simplification dans l'imposition sur la dépense. Mais, encore une fois, ce n'est pas une spécificité suisse, cela existe dans d'autres pays et de façon beaucoup plus favorable, en Autriche, en Belgique, en Hollande, en Angleterre, on en a déjà parlé.

On peut en arriver à des types d'imposition que je qualifierai d'aberrants, de non productifs, du style de ce qu'a fait le cabinet Maurois sous la présidence de M. Mitterrand, soit l'impôt sur les grandes fortunes. Cela coûtait plus aux contribuables français que l'impôt qui entrait dans les caisses. Il a finalement été pratiquement abrogé, après avoir fait beaucoup de dégâts pendant cinq ans dans le premier gouvernement et septennat de M. Mitterrand.

Lorsqu'on parle d'impôt, il faut aussi parler de rentabilité et, comme cela a été longuement évoqué lors de ces débats, 165 millions payés par un millier de contribuables, c'est une somme qui compense très largement les charges qu'ils font supporter à notre canton. On peut même dire qu'ils lui en font supporter une très faible proportion, compte tenu du fait que 90% de ces gens ont plus de 60 ans.

M. Félix Glutz : — Je suggère à la gauche et aux Verts d'envoyer une petite délégation dans une commune où le syndic est l'un des plus heureux du canton, je parle de Montreux. Pierre Salvi est un syndic heureux parce qu'il peut investir beaucoup d'argent avec la municipalité, avec la commune, pour refaire les routes, pour les infrastructures, et cela parce que, presque chaque année, quelques millions, voire des centaines, tombent dans l'escarcelle communale, non pas pour équilibrer les comptes, mais pour faire de beaux bénéfices. Eh bien voilà des infrastructures, des investissements et de l'argent qui bénéficient à toute la population ! Je pense que cela aussi, c'est lié à ces fameux forfaits fiscaux.

M. Bernard Borel : — Non, monsieur de Preux, je ne dis pas aux riches étrangers de partir. Non, monsieur Rapaz, je ne suis pas contre les étrangers, même s'ils sont riches. Je leur dis de rester, mais de payer des impôts. Et cela, comme vous et moi, c'est-à-dire en fonction de notre capacité économique.

M. Borloz craint qu'ils partent. D'abord, je ne suis pas sûr qu'ils partiront tous, et j'aimerais savoir combien ils devraient payer d'impôts s'ils étaient payés comme vous et nous — c'était une des questions de l'interpellation que nous avons déposée conjointement.

M. Feller annonce que cela risque de créer des diminutions de prestations. J'aurais voulu qu'il dise la même chose avant le 8 février 2009, où il affirmait, M. Grandjean l'a rappelé, que le budget 2009 est un budget anticyclique et parlait de toutes les prestations sociales offertes...

Il faut savoir qui l'on défend. Là, il défendait encore une fois clairement les riches, en voulant éviter qu'ils soient imposés selon leur capacité contributive.

Monsieur Buffat, vous nous faites un mauvais procès — mais vous ne nous écoutez pas — lorsque vous nous reprochez de dire que cet impôt sur la dépense est extralégal. Non, monsieur, sinon nous n'aurions pas intitulé notre motion "Pour la suppression de l'article 15 de la loi sur les impôts cantonaux". Nous reconnaissons que cet impôt est légal. Nous pensons en revanche qu'il est injuste et qu'il faut le modifier.

Je termine par cette remarque positive : quelqu'un — je ne me souviens plus qui — disait qu'il fallait trouver une solution de juste milieu, et M. de Preux a déclaré qu'il fallait défendre l'intérêt commun et donc réfléchir peut-être à une autre manière de faire. C'est une évolution extrêmement importante par rapport à la situation qui prévalait encore il y a quelques mois ! Nous avons demandé que cette motion soit transmise directement au Conseil d'Etat, mais, je l'ai dit, je ne serais pas chagriné si la majorité du parlement la transmettait à une commission qui étudie réellement comment modifier cette imposition pour qu'elle soit moins injuste et qu'elle défende vraiment l'intérêt commun du canton.

Une dernière remarque sur le fait que ce ne seront pas les plus petits revenus qui trinqueront mais la classe moyenne — on m'a cité à ce sujet. Eh bien oui, madame, si les plus petits revenus ne peuvent trinquer, c'est parce qu'ils n'ont justement pas assez de revenu, même pas pour payer des impôts ; s'ils en payaient, ils n'auraient plus assez de revenu disponibles pour vivre. Je vous invite à transmettre cette motion au Conseil d'Etat.

La discussion est close.

Dans son développement écrit, cosigné par au moins 20 députés, l'auteur demande le renvoi direct au Conseil d'Etat. Deux députés demandent le renvoi en commission.

Le renvoi à l'examen d'une commission, opposé au renvoi direct au Conseil d'Etat, est choisi par 73 voix contre 53 et 3 abstentions.

La motion est renvoyée à l'examen d'une commission.